SARL DIVALONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : Avenue du Président Roosevelt
Centre Commercial Croix Dampierre
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
379 870 595 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 291 184,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **291 184,17 euros**

Auquel s'ajoute un prélèvement
sur le compte « autres réserves » **108 815,83 euros**

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à **400 000,00 euros**
A titre de dividende global à l'Associée Unique
Soit 160,00 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 26 juin 2026.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	550 000,00	0,00	550 000,00
N-2	400 000,00	0,00	400 000,00
N-3	400 000,00	0,00	400 000,00

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé par le gérant non associé, ce qu'il accepte expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1 366 et 1367 du Code civil) via la plateforme jesignexpert.com.

Le gérant non associé convient expressément de retenir la date du présent acte, comme étant la date d'effet, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le gérant non associé a décidé de signer électroniquement le présent acte par le biais du service « JESIGNEXPERT », et reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Xavier CORROY
Le 16 juin 2026

Signed with Universign
doc_PGgx
tx_APYPWml05Zyw

TALENZ
Alteis

SARL DIVALONS

72 AV DU PRESIDENT ROOSEVELT

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Signé par Xavier CORROY
Le 16 juin 2026

Signed with Universign doc_Vbxv tx_APYPWml05Zyw

TALENZ ALTEIS NORMANDIE SEINE

14 Rue du Colonnel Langlois - Résidence Verlaine
14130 PONT-L'EVEQUE
02.31.64.07.06
cabinetpontleveque@talenz-alteis.fr

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL DIVALONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 72 AV DU PRESIDENT ROOSEVELT 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 7 9 8 7 0 5 9 5 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	613	AK 613	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	394 250	AS 304 449	89 801
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 269 678	AU 1 158 017	1 111 661
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	15	CT	15
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	2 628	BI	2 628
	TOTAL (II)	BJ	2 667 185	BK 1 463 079	1 204 106
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	44 156	BM	44 156
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 170	BW	3 170
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	42 089	BY	42 089
	Autres créances (3)	BZ	323 237	CA	323 237
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 028 788	CG	1 028 788
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 740	CI	6 740
	TOTAL (III)	CJ	1 448 180	CK	1 448 180
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 115 365	1A 1 463 079	2 652 286

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DIVALONS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112)	DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	313 615
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	291 184
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	646 723
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	9 213
	TOTAL (III)	DR	9 213
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	944 750
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	778 767
	Dettes fiscales et sociales	DY	265 951
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 881
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 996 350
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 652 286

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 279 491
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 652 285,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 291 184,17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au pan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

· Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

· Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

· Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

· Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

· Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;

· Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels		5-7
Agencements divers		7-10
Matériel de bureau et informat		3-5
Matériel et outillage industri		3-7
Matériel de transport		3-5
Mobilier	5,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	613,00		
TOTAL	**613,00**		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	398 703,81		17 148,46
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 372 723,71		860 868,65
Matériel de bureau, informatique & mobilier	221 758,67		684,99
Avances et acomptes			5 540,04
TOTAL	**1 993 186,19**		**884 242,14**
Immobilisations financières			
Autres participations	15,24		
Prêts et autres immobilisations financières	128,32		2 500,00
TOTAL	**143,56**		**2 500,00**
TOTAL GENERAL	**1 993 942,75**		**886 742,14**

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			613,00	
TOTAL			**613,00**	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		21 602,21	394 250,06	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		184 917,21	2 048 675,15	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 440,76	221 002,90	
Avances et acomptes		5 540,04		
TOTAL		**213 500,22**	**2 663 928,11**	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,24	
Prêts et autres immobilisations financières			2 628,32	
TOTAL			**2 643,56**	
TOTAL GENERAL		**213 500,22**	**2 667 184,67**	

TALENZ Alteis

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			613,00			613,00
TOTAL			**613,00**			**613,00**
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			276 514,08	49 537,26	21 602,21	304 449,13
Inst. générales, agencts divers			1 038 606,29	105 990,70	184 917,21	959 679,78
Matériel de bureau, informatique			190 488,60	9 289,33	1 440,76	198 337,17
TOTAL			**1 505 608,97**	**164 817,29**	**207 960,18**	**1 462 466,08**
TOTAL GENERAL			**1 506 221,97**	**164 817,29**	**207 960,18**	**1 463 079,08**

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 628,32		2 628,32
Actif circulant			
Autres créances clients	42 088,71	42 088,71	
Impôts sur les bénéfices	37 477,00	37 477,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	248 992,49	248 992,49	
Autres impôts, taxes et versements	201,00	201,00	
Débiteurs divers	36 566,94	36 566,94	
Charges constatées d'avance	6 740,00	6 740,00	
TOTAL	**374 694,46**	**372 066,14**	**2 628,32**

ETAT DU TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	400 079,75
TOTAL	**400 079,75**
Affectations	
Affectations aux réserves : autres réserves	-149 920,00
Dividendes	550 000,00
TOTAL	**400 080,00**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	944 750,46	227 892,24	567 040,42	149 817,80
Fournisseurs et comptes rattachés	778 766,74	778 766,74		
Personnel et comptes rattachés	172 661,39	172 661,39		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 043,73	83 043,73		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 735,65	5 735,65		
Autres impôts et taxes assimilées	4 510,10	4 510,10		
Autres dettes	6 881,44	6 881,44		
TOTAL	**1 996 349,51**	**1 279 491,29**	**567 040,42**	**149 817,80**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	855 627,74			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	106 513,91			

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le personnel de l'entreprise ayant un âge moyen inférieur à 50 ans, le montant des droits qui sera perçu par les salariés, au titre de l'indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de départ de l'entreprise à l'âge de la retraite, n'a pas été valorisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	76 173,85					76 173,85
Assurances à échoir	13 944,00					13 944,00
TOTAL (1)	**90 117,85**					**90 117,85**

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	**90 117,85**					**90 117,85**